

Royaume de Belgique

Intervention de S.E. M. Jeroen Cooreman, Ambassadeur,
Chargé d'affaires ai

au Conseil de sécurité des Nations Unies

Débat ouvert « Paix et sécurité en Afrique : renforcer les opérations de maintien de la paix en Afrique »

New York, le 20 novembre 2018

Vérifier au prononcé

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Commissaire à la Paix et à la Sécurité,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La Belgique s'associe pleinement à la déclaration de l'UE et souhaiterait à titre national faire les observations suivantes.

Je voudrais à mon tour rendre hommage aux soldats tombés au service de la paix et en particulier aux casques bleus du Malawi et de la Tanzanie, qui ont fait preuve d'un courage exceptionnel la semaine dernière en République démocratique du Congo.

Nous remercions la présidence chinoise du Conseil pour l'organisation de ce débat sur un sujet d'une vive actualité. L'Union africaine et les organisations sous régionales jouent aujourd'hui le premier rôle en matière de paix et de sécurité sur le continent. Non seulement elles participent davantage aux activités de maintien et d'imposition de la paix, mais elles pilotent aussi les processus politiques qui conduisent au règlement durable des conflits et sont à la pointe des efforts de diplomatie préventive et de médiation.

L'importance du partenariat

En réalité, ni les Nations Unies ni l'Union africaine ne peuvent à elles seules faire face à l'ensemble des défis à la paix et à la sécurité qui se posent en Afrique. Par conséquent, le partenariat ne représente pas un choix, mais bien une nécessité. Je me réjouis ainsi que la « Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » – à laquelle 150 Etats et 4 organisations internationales ont souscrit – accorde au partenariat une attention prioritaire.

Le financement des opérations africaines

Pour la Belgique, les opérations sous commandement africain contribuent à la paix et à la sécurité internationale. A ce titre, elles méritent un soutien multilatéral. La question ne porte pas

tant sur le principe que sur les modalités concrètes du financement par le budget de l'ONU de telles opérations.

Nous félicitons dans ce contexte l'Union africaine et ses Etats membres pour les progrès réalisés dans la mise sur pied et l'approvisionnement du Fonds pour la paix, qui, à terme, devra financer les opérations africaines de paix à hauteur de 25%. Nous sommes également ravis du travail en cours entre l'UA et l'ONU afin de produire un communiqué commun visant à dresser un état des lieux des progrès accomplis et une feuille de route des prochaines étapes.

Il ne saurait être question d'imposer aux missions menées par l'Union africaine des critères plus sévères que ceux appliqués aux opérations menées par l'ONU mais, il ne pourrait être question non plus de revoir ceux-ci à la baisse. Dans les théâtres où une mission de l'UA cohabitera avec une mission de l'ONU, les cadres de référence et de conformité, les obligations en matière de respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme, des obligations à l'égard des populations civiles, devront être cohérentes. C'est a fortiori le cas pour les théâtres où l'UA mène des opérations seules.

Le déploiement rapide est également important: une implication croissante des Etats africains dans la gestion des crises en Afrique suppose également d'augmenter les capacités africaines à déployer rapidement des forces sur le terrain.

Tant sur la dimension de renforcement des capacités de troupes que sur le volet déploiement rapide, la Belgique et l'Union européenne appuient l'Union Africaine ainsi que les contributeurs de troupes africains.

Finalement, le Conseil de sécurité n'est sans doute pas le forum idéal pour discuter de modalités concrètes de financement mais, quelle que soit la solution choisie, il conviendra de s'assurer qu'elle est compatible avec les exigences budgétaires, que nous, Etats membres, imposons à l'ONU.

L'exigence d'un plurilogue

Des solutions durables ne pourront naître que d'un dialogue sincère et soutenu entre le Conseil de sécurité et le Conseil Paix et Sécurité de l'Union africaine. Pour progresser, nous devons mettre en place un véritable « plurilogue », qui implique toutes les parties concernées : le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétariat, les organisations régionales que sont l'UA mais aussi l'UE , les Etats membres, les Etats contributeurs de troupes ou encore les contributeurs financiers.

Je suis convaincu que nous pourrons faire progresser le consensus sur cette question, à condition que chacun y mette l'énergie nécessaire. C'est dans cet état d'esprit que nous aborderons notre mandat au Conseil de sécurité à partir du 1^{er} janvier 2019.

Je vous remercie.